

31 Ministère
de l'Éducation Nationale

République Française

Beaux-Arts

Palais Royal, le 18 JUIL 1933 1933

Monuments Historiques et Sites

DEUX-SÈVRES

AUGÉ

abords de l'église

Notification d'Inscription

Par arrêté en date du 13 juillet 1933, le Ministre
de l'Éducation Nationale a inscrit sur l'inventaire des
Sites les abords de l'église d'AUGÉ (Deux-Sèvres), compre-

nant les parcelles cadastrales numéros :

0.20 9.02

903

~~903~~, 904, section F, appartenant à M. Bouzin, à Augé.

904/p

905p, section F, appartenant à la commune (sacristie)

0.28

905p, section F, appartenant à la Société "Les Coopérateurs de la
Charente-Inférieure et des Deux-
Sèvres, à Saintes.

La 1000

Monsieur DORAY
Architecte des Monuments Historiques